

**SIPAC**  
**BUREAU SYNDICAL DU 27 OCTOBRE 2010**

\*\*\*

◆ **Approbation du marché de maîtrise d'œuvre pour la création de 9 boucles cyclables**

Le Pays Chartrain a fait réaliser en juin 2008 un schéma global des circuits cyclables. Ce dernier prévoit la mise en place de 9 boucles cyclables, raccordées aux itinéraires du plan départemental des circulations douces du Conseil Général d'Eure et Loir, et inscrites au schéma régional vélo routes et voies vertes de la Région Centre.

La mission de maîtrise d'œuvre a pour objectif la mise en œuvre opérationnelle du projet par les maîtres d'ouvrage concernés, en leur fournissant les éléments techniques et financiers nécessaires.

Cette mission devra aussi permettre d'élaborer le plan de communication touristique de cette opération à l'échelle du Pays Chartrain.

Sur la base des éléments de contexte décrits dans le dossier de consultation des entreprises et des objectifs visés, la mission comprendra 4 composantes distinctes :

- La confirmation des itinéraires,
- L'élaboration du cahier des charges pour la signalisation directionnelle et les travaux d'aménagement des boucles cyclables,
- La mission de maîtrise d'œuvre pour la direction des travaux,
- La communication / promotion des circuits.

Le bureau du Syndicat du Pays Chartrain,

- Vu le code des marchés publics,
- Vu la délibération du 24 juin 2010 approuvant le projet de cahier des charges pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la création de 9 boucles cyclables sur le territoire du Pays Chartrain,
- Vu l'analyse des offres réalisée au terme de la procédure de consultation des entreprises ;

Après en avoir délibéré,

- Décide de retenir la proposition du groupement IRIS CONSEIL AMENAGEMENT – QUATREVIINGTDOUZE pour un montant de 23 720 € HT
- Autorise Monsieur le Président à signer les pièces constitutives du marché.

◆ **Demande de subvention pour l'étude de jalonnement et signalisation directionnelle des 9 circuits cyclables à vocation touristique**

Le Pays Chartrain a fait réaliser en juin 2008 un schéma global des circuits cyclables. Ce dernier prévoit la mise en place de 9 boucles cyclables, raccordées aux itinéraires du plan départemental des circulations douces du Conseil Général d'Eure et Loir, et inscrites au schéma régional vélo routes et voies vertes de la Région Centre.

La mission de maîtrise d'œuvre a pour objectif la mise en œuvre opérationnelle du projet par les maîtres d'ouvrage concernés, en leur fournissant les éléments techniques et financiers nécessaires.

Cette mission devra aussi permettre d'élaborer le plan de communication touristique de cette opération à l'échelle du Pays Chartrain.

Sur la base des éléments de contexte décrits dans le dossier de consultation des entreprises et des objectifs visés, la mission comprendra 4 composantes distinctes :

- La confirmation des itinéraires,
- L'élaboration du cahier des charges pour la signalisation directionnelle et les travaux d'aménagement des boucles cyclables,
- La mission de maîtrise d'œuvre pour la direction des travaux,
- La communication / promotion des circuits.

Le Syndicat du Pays Chartrain a procédé à l'analyse des offres et a retenu la proposition du groupement IRIS CONSEIL AMENAGEMENT – QUATREVIINGTDOUZE pour un montant de 23 720 € HT.

Le bureau du Syndicat du Pays Chartrain,

- Vu la délibération du 27 septembre 2010 retenant la proposition du groupement IRIS CONSEIL AMENAGEMENT – QUATREVIINGTDOUZE pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la création des 9 boucles cyclables sur le territoire du Pays Chartrain, pour un montant de 23 720 € HT ;
- Vu le Contrat Régional de 3<sup>ème</sup> génération du Pays Chartrain signé le 29 janvier 2010 ;
- Considérant que ce projet peut être inscrit dans le module 6 « mobilité » au titre de l'action 6-1 « favoriser les modes de déplacements doux » ;

Après en avoir délibéré :

- Décide de solliciter une subvention au taux de 75 % auprès de la Région Centre ;
- Autorise Monsieur le Président à diligenter la procédure et à signer tous documents nécessaires à cet effet.

#### ◆ Validation des Dossiers ORAC

Monsieur Le Président donne la parole à Madame Ramond qui présente les dossiers ORAC proposés par le comité de pilotage

N° DE DOSSIER	INTITULE DE L'OPERATION	ACTIVITE	MAITRE D'OUVRAGE	COMMUNE	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	SUBVENTION	REMARQUES
149	Aménagement intérieur et façade	Mercerie – Prêt-à-porter	Histoires de femmes (Mme Coin)	Nogent Le Roi	13 026,86 euros HT	3 908,00 euros Fonds Région	Accepté
151	Achat de matériel	Travaux paysagers	Au jardin d'Olivier (M. Rouffort)	Maintenon	11 548,00 euros HT	3 464,00 euros Fonds Région	Accepté
152	Achat de matériel	Garage	Garage du Golf (M.Pannozzo)	Pierres	33 334,00 euro HT	10 000,00 euros Fonds Région	Accepté
153	Aménagement intérieur et achat de matériel	Coiffure	Armosp'hair (Mme Martins)	St Georges sur Eure	16 151,60 euros HT	4 845,00 Fonds Etat	Accepté
154	Aménagement intérieur du nouveau local	Fabricant et restaurateur de toitures	Segretain Franck	Fontaine La Guyon	33 334,00 euros HT	10 000,00 Fonds département	Accepté
155	Mise aux normes électrique et acquisition de matériel	Couturière	La Kéli (Mme Magloe)	Epernon	11 535,26 euros HT	3 460,00 Fonds Etat	Accepté

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré :

- Approuve l'ensemble des dossiers présentés,
- Charge Monsieur Le Président de transmettre les dossiers au Département pour ceux qui relèvent des fonds départementaux et au Conseil Régional pour ceux qui relèvent des fonds région,
- Autorise Monsieur Le Président à signer tout document s'y rapportant.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à : 20 H 30